



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sclérose en plaques

Question écrite n° 91990

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur une nouvelle approche médicale de la sclérose en plaques. Celle-ci, ou SEP, est une maladie dégénérative, évolutive et incurable du système nerveux central (cerveau, moelle épinière, nerfs optiques). En France, plus de 80 000 personnes en sont atteintes. Avec 2 500 nouveaux cas par an, c'est la deuxième cause de handicap chez les jeunes adultes, après les accidents de la route. Une découverte considérée comme remarquable à l'étranger (reconnue par l'académie de médecine en Italie depuis juin 2010 et objet d'études à grande échelle au Canada, aux États-unis et ailleurs) a vu récemment le jour. Cette avancée scientifique remet en cause le principe selon lequel la SEP serait une maladie auto-immune. Ces observations permettent de poser l'hypothèse que la sclérose en plaques pourrait être liée à des anomalies du système veineux. Ces anomalies sont regroupées sous le terme "d'insuffisance veineuse cérébrospinale chronique" (IVCC ou CCSVI en anglais). Des sténoses veineuses fragiliseraient la barrière hémato-encéphalique, provoquant des dépôts de fer et l'arrivée des lymphocytes qui attaquent un des composants essentiels des neurones : la myéline. Une des solutions thérapeutiques pourrait ainsi consister à rétablir un débit veineux normal. Les tenants de cette méthode préconisent un examen préalable qui consiste à vérifier le débit sanguin dans les veines jugulaires irriguant le cerveau *via* un écho-doppler. Si les études en cours dans d'autres pays le confirment, l'angioplastie pourrait être une des solutions à la SEP, beaucoup plus économique pour la Sécurité Sociale que les traitements lourds, coûteux et peu efficaces prescrits actuellement. Il semblerait que de nombreux malades français, devant l'aggravation irrémédiable de leurs symptômes, ont, d'ores et déjà, choisi de se faire traiter à l'étranger (Belgique, Allemagne, Angleterre, Pologne, Bulgarie). Aux États-unis, plusieurs cliniques proposent déjà ce traitement. Par ailleurs, les témoignages des personnes ayant subi une angioplastie aboutissent souvent aux mêmes constats : amélioration générale de la qualité de vie, augmentation de la capacité respiratoire, diminution radicale de la fatigabilité, résolution spectaculaire des problèmes urinaires. Aussi lui demande-t-il si des études allant en ce sens sont susceptibles de démarrer rapidement en France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91990

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11579

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)